



Estimations des incidences économiques des interdictions de voyage liées au COVID-19

Publication immédiate

Montréal, le 13 février 2020 – L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a publié des estimations préliminaires concernant les incidences économiques attendues des interdictions de voyage liées au COVID-19 sur la connectivité aérienne internationale.

L'OACI indique qu'à ce jour, quelque 70 transporteurs aériens ont annulé tous leurs vols internationaux à destination et en provenance de la Chine continentale et 50 autres ont réduit les opérations aériennes connexes. Il s'en est suivi une baisse de 80 % de la capacité des compagnies aériennes sur les vols directs à destination ou au départ de la Chine et une réduction de 40 % de la capacité des transporteurs aériens chinois.

Avant la flambée épidémique, les compagnies aériennes avaient prévu d'augmenter de 9 % la capacité sur les routes internationales en provenance et à destination de la Chine pour le premier trimestre de 2020, par rapport à 2019.

D'après les estimations préliminaires de l'OACI, le premier trimestre de 2020 a plutôt connu une baisse générale allant de 39 à 41 % de la capacité en sièges, soit une réduction de 16,4 à 19,6 millions de passagers par rapport aux prévisions des transporteurs aériens. Ces chiffres correspondent à une contraction potentielle de 4 à 5 milliards USD des recettes d'exploitation brutes des compagnies aériennes à l'échelle mondiale.

Les estimations ci-dessus ne tiennent pas compte des incidences potentielles attribuables à une diminution des mouvements internationaux de fret aérien sur les avions tout-cargo, les aéroports et les fournisseurs de services de navigation aérienne, ainsi qu'au trafic aérien chinois intérieur ou international en ce qui concerne les régions administratives spéciales de la Chine, Hong Kong et Macao, ou sa province de Taiwan.

S'agissant des principales incidences liées au tourisme au premier trimestre de 2020, en raison de la réduction du nombre de passagers aériens chinois, l'OACI estime que le Japon pourrait perdre 1,29 milliards USD de recettes touristiques, suivi de la Thaïlande avec 1,15 milliards USD.

L'Organisation a aussi relevé que les incidences de la flambée de COVID-19 devraient dépasser celles causées par l'épidémie de SRAS en 2003, compte tenu du volume accru et de l'étendue mondiale plus importante des annulations de vols constatées. Les coefficients d'occupation passagers saisonniers constituent un autre facteur atténuant, tout comme la multiplication par deux du trafic aérien international de la Chine et par cinq de son trafic intérieur.

L'OACI a souligné que ces chiffres et prévisions sont préliminaires et qu'ils ne tiennent pas encore compte de l'évaluation plus complète des incidences économiques directes et indirectes du COVID-19 qui seront déterminées ultérieurement.



Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Objectif stratégique de l'OACI « Développement économique du transport aérien »](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

Anthony Philbin

Chef, Communications

aphilbin@icao.int

+1 514-954-8220

+1 438-402-8886 (mobile)

Twitter : [@ICAO](#)

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)